

# ARTS VISUELS

## ARTISTES ASSOCIES AUX PROJETS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DEMANDE D'AGREMENT PRESENTEE PAR LE(LA) DIRECTEUR (TRICE) d'ECOLE

Ecole : ..... Adresse : .....

☎ .....  
.....

Circonscription : .....

### LA PARTICIPATION DE L'ARTISTE – joindre le projet et le planning d'organisation

Lieu : .....

Classe(s) concernée(s) : .....

Nombre total de séances par classe : .....

Fréquence (nombre de séance par semaine et par classe) : .....

Période de l'année : .....

Jours et heures : .....

L'ARTISTE ASSOCIE EST REMUNERE

BENEVOLE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

#### Situation professionnelle :

1 – L'artiste agit-il à titre privé ?  OUI  NON  
si OUI, numéro d'inscription à la Maison des artistes ..... Numéro SIRET .....

2 – L'artiste agit-il pour une association ?  OUI  NON  
si OUI, laquelle ? (nom et adresse): .....

3 – L'artiste agit-il pour une collectivité territoriale ?  OUI  NON  
si OUI, laquelle ? : .....

Une convention a-t-elle été passée entre l'Education nationale et la collectivité territoriale ou l'association ?

OUI Date : .....  NON

#### Qualification : Joindre le curriculum vitae

• L'artiste a-t'il exercé une activité artistique professionnelle pendant une durée d'au moins trois ans dans les domaines de la création ou de l'expression artistique ?

OUI Dates : .....  NON

• Diplôme d'enseignement supérieur  OUI  NON  
si OUI, lequel ? (joindre une photocopie): .....

• Attestation de compétences artistiques délivrée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ?

OUI (joindre une photocopie)  NON

Il est rappelé et précisé :

- que l'action des intervenants extérieurs doit être définie dans le cadre **d'un projet pédagogique** et se dérouler sous **l'autorité** du maître de la classe,
- que **la responsabilité pénale** de l'intervenant peut être engagée.

Signature de  
le (la) Directeur (trice) d'école

Signature de  
l'intervenant :

Signature de  
l'employeur :

**AVIS CIRCONSTANCIE DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE SPECIALISE**

**AVIS DE L'INSPECTEUR (INSPECTRICE) DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION**

**DECISION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE**

ACCORD pour la durée de l'année scolaire en cours

REFUS pour la durée de l'année scolaire en cours

L'Inspecteur d'académie